UNION POUR SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ELECTRICES, ELECTEURS, CHERS COMPATRICTES,

Avant de vous exposer les grandes lignes de l'action que j'entends mener si vous me faites l'honneur de vous représenter à l'Assemblée Nationale, je pense devoir répondre à une question que doit se poser le corps électoral:Pourquoi suis-je candidat?

En mars 1977, immédiatement après les élections municipales, les principaux responsables des diverses tendances politiques parlaient déjà de cette consultation de mars 1978. A cette époque tous paraissaient d'accord sur un point: le futur député devait être un candidat "local", l'expérience de "parachuté" ayant été, disons, décevante.

Répondant à ce premier critère, j'ai pensé que je pouvais me présenter devant les électeurs en raison des connaissances acquises au cours de 30 années de carrière administrative, dont 16 ans à un poste de responsabilité où les tâches diverses et parfois complexes concernaient les secteurs essentiels de la vie politique, économique et sociale de nos îles. De plus, pendant 22 ans, en exerçant les fonctions d'avocat, je me suis attaché à régler au mieux les problèmes de plusieurs d'entre vous. Ce fut une tâche très enrichissante sur le plan humain.

C'est pourquoi, et après avoir sollicité les avis et conseils de parents et d'amis, j'ai décidé d'être candidat le 12 Mars prochain, en espérant que ce mandat me donne l'occasion d'encore mieux servir notre communauté.

Yvon DODEMAN, 30 ans a accepté de faire acte de candidature avec moi. C'est un homme jeune, dynamique, courageux. Il exerce le dur métier de marin. Ne craignant pas les responsabilités, il a pris en charge le secrétariat général du syndicat des Marins de la Pêche au Large.

L'ACTION QUE JE ME PROPOSE DE MENER

1°) AU PLAN POLITIQUE

Le Député est avant tout un élu "national". A ce titre, je le confirme, j'apporterai mon soutien à la politique du Président de la République qui est le garant des institutions.

On ne peut évoquer le rôle du député en tant que représentant du Département sans aborder le problème de la départementalisation.

J'ai toujours été personnellement un partisan du statut du Territoire. Mais la loi de départementalisation étant inscrite dans les faits, il ne nous reste plus, pour l'instant, qu'à jouer cette carte, en s'efforçant d'obtenir les meilleures adaptations possibles, des textes qui nous seront appliqués, en fonction des aspirations de la population et du contexte local. Il faut souligner ici le rôle important que les parlementaires auront à jouer lors des discussions des nouveaux projets de lois notamment sur le régime douanier et la fiscalité.

Je ne dis pas qu'il est impossible de revenir au statut antérieur, mais il faut attendre la mise en place complète de la départementalisation pour faire le point du pour et du contre de cette nouvelle organisation. Ce n'est qu'alors, et seulement que, munis d'un dossier solide, vos parlementaires pourront éventuellement déposer une proposition de loi devantle Parlement pour le retour à l'ancien statut.

2°) AU PLAN ECONOMIQUE

La mer restera toujours le principal pourvoyeur de notre économie.

La pêche est une activité prioritaire, car elle est la seule productive au sens économique strict. L'industrie de transformation du poisson qui en est tributaire, procure au pays un grand nombre d'emplois. Je leur donnerai tout mon appui pour concourir à leur développement.

Le trafic portuaire et les activités de manutention ont toujours constitué le deuxième volet de notre économie. Des craintes apparaissent dans ces secteurs à cause de l'attitude de nos voisins canadiens suite à la création de la zone économique des 200 milles. Une action est à entreprendre au plan national pour aboutir à une intervention pressante au niveau des gouvernements respectifs, afin que Saint-Pierre et Miquelon puisse bénéficier d'un statut privilégié. La construction du quai en eau

.../...

profonde devrait améliorer cette situation.

Le tourisme,activité de services, apporte un revenu assez conséquent depuis plusieurs années. Les efforts qui se sont manifestés pour son développement depuis une période assez récente, doivent être poursuivis.

Enfin, il est indispensable d'obtenir la mise en application dans le Département de toutes les formes d'incitation à la création et au développement d'activités productrices.

3°) <u>AU PLAN DES SALAIRES ET DE L'EMPLOI</u>

Un malaise évident règne dans le secteur privé au sujet des salaires. Il sera nécessaire en ce domaine d'instituer une véritable hiérarchie, au moyen d'une large consultation des représentants, employeurs et ouvriers. Des conventions librement approuvées et loyalement appliquées sont les garantes de la paix sociale.

On parle beaucoup de l'index de correction, dont bénéficient les fonctionnaires(et aussi les enseignants de l'enseignement privé).Certains ont pu penser qu'en baissant la valeur de cet index on réduirait les inégalités. Quant à moi, je demeure convaincu que ce n'est pas en abaissant le niveau de vie de certaines catégories qu'on améliorera le pouvoir d'achat des autres.

En abordant les problèmes de l'emploi, j'en arrive tout naturellement à la préoccupation de plusieurs d'entre vous causée par l'afflux de fonctionnaires métropolitains d'une part; et par le nombre croissant d'emplois occupés par du personnel métropolitain dans le secteur privé d'autre part.

Ma position sur ce point est claire: tout emploi, public ou privé, pouvant être tenu par une personne du pays doit lui être confié en priorité.

Beaucoup de postes, en général importants, sont pourvus par des métropolitains en raison de l'absence de personnel local compétent. Il est donc indispensable de prévoir dès que possible, la mise en place d'un organisme d'orientation professionnelle.

De même, il faut poursuivre et même aceentuer les possibilités de stages de formation professionnelle en Métropole et l'enseignement technique dans diverses disciplines, y compris l'apprentissage maritime. La préparation de nos jeunes à la vie active doit être un objectif prioritaire.

Par ailleurs, il devient urgent que des décisions favorables interviennent pour le lancement des grands travaux(le quai en eau profonde et la seconde piste d'aviation notamment). Je m'y emploierai.

4°) <u>AU PLAN SOCIAL</u>

La famille est la cellule sociale où se forgent les citoyens de demain. Elle doit être aidée, encouragée, protégée. Des déc isions doivent prochainement intervenir pour le relèvement des allocations familiales. Ces aides financières devraient pouvoir être complétées dans certains cas par une assistance matérielle et morale.

Dans cette optique, la création d'une association d'entraide sociale serait à encourager. Elle pourrait valablement aider et soutenir l'assistante sociale dans sa tâche.(Aide matérielle aux mères de famille malades pour les soins des enfants, par exemple). Les personnes âgées ne descendent pas dans la rue pour se faire entendre.Il nous faut être attentif à leurs besoins pour leur procurer une vie paisible et heureuse.

De plus, je me propose de créer une "antenne" à Paris pour accueillir et guider les St.Pierrais et Miquelonnais qui le désireraient (surtout ceux s'y rendant pour la première fois ou pour soins médicaux).Une jeune St.Pierraise installée dans la capitale m'a d'ores et déjà donné son accord pour s'en charger. J'assurerai moi-même sa rémunération.

Enfin, dans le domaine des sports, je crois que l'action prioritaire doit s'orienter vers les stages en Métropole, notamment pour la formation d'arbitres et de moniteurs.

Dans une circulaire spéciale, j'exposerai ma position sur les problèmes spécifiques de Miquelon.

o

o o

L'heure du choix va bientôt sonner. Aussi je crois essentiel de vous rappeler et ce sera ma conclusion, que les programmes ne valent que par les hommes qui les appliquent.

Vive Saint-Pierre et Miquelon
Vive la France

Paul AUDOUZE

Yvon DODEMAN

IMPRIME AU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF